



RELAIS PETITE ENFANCE JURA NORD

JE RECHERCHE UN MODE DE GARDE

choisir, faire ses démarches, connaître mon rôle

Quels sont les différents modes de garde ?

ACCUEIL COLLECTIF

- Crèches
- Micro- crèche
- Maison d'assistantes maternelles



ACCUEIL INDIVIDUEL

- Assistantes maternelles agréées
- Garde à domicile



Comment choisir ?

En fonction de ce
qui existe sur votre
bassin de vie



En fonction des
places disponibles



En fonction de ce que
vous souhaitez comme
environnement pour
votre enfant



En fonction du rôle que
vous êtes prêt à tenir



Je souhaiterais que mon enfant soit accueilli en crèche ou micro crèche...



ETAPE 1

je contacte la ou les structures sélectionnées pour faire une demande de pré-inscription et une visite des locaux.



ETAPE 3

Votre demande est validée, je peux continuer mes démarches : dossier d'inscription et demande de complément de libre choix de mode de garde (CMG) à la CAF.



ETAPE 2

la demande de place passe en commission d'attribution.



ETAPE 4

je prépare l'entrée de mon enfant à l'aide des professionnels.

Je souhaiterais que mon enfant soit accueilli en par un(e) assistant(e) maternel(le)...



ETAPE 1

je prend contacte avec le RPE pour débiter ma recherche et être accompagné.



ETAPE 3

j'établi le contrat de mon AM et fais ma demande de CMG.
je prépare l'arrivée de mon enfant chez l'AM ou à la MAM.



ETAPE 2

Je contacte, rencontre et prend le temps de choisir mon assistant(e) maternel(le).



ETAPE 4

Je me fais accompagner par le RPE pour les démarches en tant que particulier employeur.

Je souhaiterais que mon enfant soit accueilli en par un(e) Garde à Domicile...



ETAPE 1

je prend contacte avec le RPE pour débiter ma recherche et être accompagné.



ETAPE 3

j'établi le contrat de ma GAD et fais ma demande de CMG.
je prépare l'arrivée de ma GAD à mon domicile et auprès de mon enfant



ETAPE 2

Je contact, rencontre et prend le temps de choisir ma salariée en garde à domicile



ETAPE 4

Je me fais accompagner par le RPE pour les démarches en tant que particulier employeur.



ÊTRE PARTICULIER EMPLOYEUR

Je deviens particulier employeur quand je choisis un(e) assistant(e) maternel(le) ou un(e) garde à domicile.

Être particulier employeur implique des droits mais aussi des devoirs.

Mes droits

en tant que particulier employeur

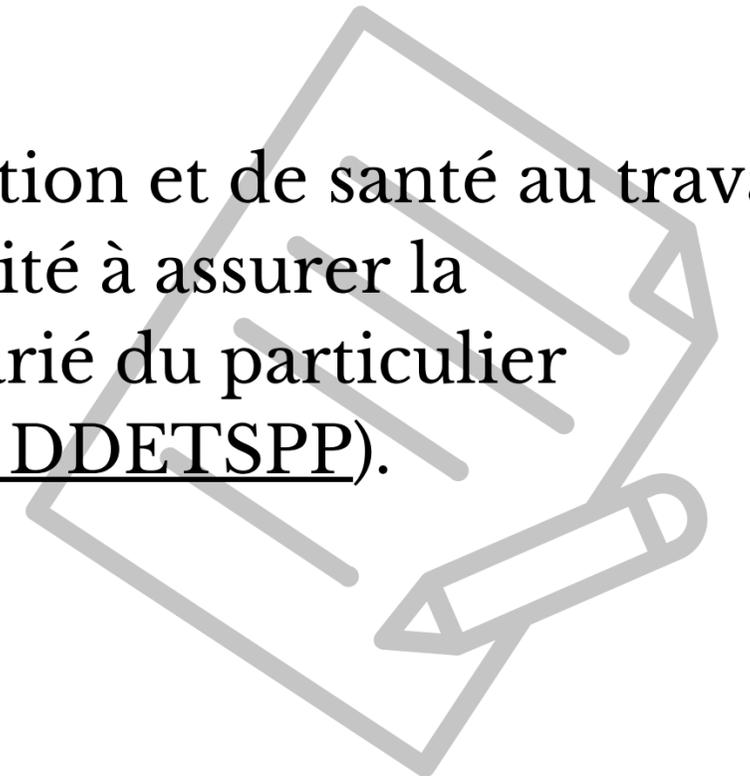
- Le complément libre choix de mode de garde.
- Crédit d'impôt
- Un accompagnement du RPE
- Un service de déclaration et d'édition des fiches de paies gratuit : PAJEMPLOI



Mes devoirs

en tant que particulier employeur

- Etablir un contrat de travail et en respecter les termes
- Déclarer chaque mois ma salariée
- Respecter le lieu de travail /domicile de l'assistante maternelle
- Affiliation à un service de prévention et de santé au travail de son département, qui est habilité à assurer la surveillance médicale de tout salarié du particulier employeur (contacter DDETS ou DDETSPP).





QUESTIONS / REPOONSES